

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois	
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion
Togo, France et autre pays d'expression Française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs

Prix du Numero par porteur ou par Poste :

Togo, France et autres Pays d'expression Française 100 frs
Etranger : Port en sus

ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B. P. 891 — Tél. : 21-37-18 — Lomé

Les abonnements et annonces sont payables d'avance

La ligne 80 frs

Minimum 250 frs

Chaque annonce répétée : moitié prix :

Minimum 250 frs

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION:

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière. (Avis de demandes d'immatriculations et de bornages)

Immatriculations, inscriptions modificatives et radiation au registre de commerce

Baltex (Bilan au 30 septembre 1983)

B.C.E.O. — Liste des banques agréées au Togo (mise à jour du 31 décembre 1983) 30

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(AVIS DE DEMANDES D'IMMATRICULATIONS ET DE BORNAGES)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal Civil de Lomé et des sections d'Aného, de Sokodé et d'Atakpamé.

Suivant réquisition, n° 11.118, déposée le 1^{er} septembre 1983, M. Zonvidé Essey propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Dovi Sewa, D.C.N.C. — Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 12 a 07 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 1959 et 1968 bis, au sud par les lots n°s 1957 et 1967, à l'est par une rue non dénommée de 34 mètres et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11.119, déposée le 2 septembre 1983, M. Akpovi Hehanou profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Sah Agbeko Kossi, D.C.N.C. — Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 20 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1921, au sud par le lot n° 1919, à l'est par le lot n° 1929 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11.120, déposée le 5 septembre 1983, M. Agbodjinou Comlan profession de Professeur d'Enseignement Technique, demeurant et domicilié à Cotonou, Carré 422, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Mme Agbo Amivi, Secrétaire de Direction à Total-Togo, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 68 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 1444, à l'est par le lot n° 1456 et à l'ouest par le lot n° 1454.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11.121, déposée le 7 septembre 1983, M. (Gédéon) Gedeo Doh Dorkénoo profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, 6 Rue de France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 70 ca situé à Tokoin, préfecture du Golfe et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par terrain à M. Alferi et à l'est par la propriété N'Danou Ayigan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11.122, déposée le 7 septembre 1983, Mme Smend Ama, née Vander Hellen profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, 10 Rue Maréchal Bugeaud, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 34 ca situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Domé et borné au nord par la rue de la Mission, au sud par le T.F. N° 67 de Kloto, à l'est par la rue Emmanuel Dotsé et à l'ouest par Hounkpaty Simon.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11.123, déposée le 7 septembre 1983, M. Abossé Sotomé profession d'Agent Commercial, demeurant et domicilié à Lomé — Bè (Auto-Cycle Togolais), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Mlle Lawson Akoko, Service des Domaines — Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 11 a 98 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2875, au sud par le lot n° 2872, à l'est par les lots n°s 2884 et 2885 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11.124, déposée le 7 septembre 1983, Mlle Atayi Massan profession de Revendeuse de Tissus, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Amony Anani Koété, Topographe-Dessinateur à Lomé — Tokoin Aviation, 6 Rue Kafu Ata), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, portant une clôture en dur, d'une contenance totale de 38 a 12 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Atchanvé et borné au nord par Mississo, au sud par Passa et Kpotogui, à l'est par Kpotogui et à l'ouest par Nyakpo Kokou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11.125; déposée le 8 septembre 1983, M. Dovor Komlan profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé — Tokoin, 73 Ancien Passage des Hydrocarbures, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 80 a 51 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klévé et borné au nord par Ayikadi Takou, au sud par la collectivité Abadjivo, à l'est par Esoh Akakpo et à l'ouest par Vuassi Afantomé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11.126, déposée le 12 septembre 1983, M. Anthony E. Komi profession de Directeur à IMEXAF, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 29 a 98 ca situé à Tsévié, préfecture du Zio connu sous le nom de Kpatéfi et borné au nord et au sud par des rues en projet, à l'est par les lots n°s 33 et 34, à l'ouest par le lot n° 27 et une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11.127, déposée le 13 septembre 1983, M. Adjavoïn Viagbo R. Cadjovi profession de Photographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de

Me Séwavi T. Adjety, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 à 83 ca situé à Vogan, préfecture de Vo connu sous le nom d'Assiko-Djogbenou et borné au nord par Gawosro et Agbolo Hipéadé, au sud par la route Vogan-Akoumapé, à l'est par Hounkonou et à l'ouest par Aho Apelè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11.128, déposée le 13 septembre 1983, Mme Edoh Tsalassi profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, Bè-Klikamé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Houedanou — Akotcholo Koovi, Géomètre à Lomé-Tokoin Gbadago, 23 Rue Dumashie), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Bè-Klikamé, préfecture du Golfe et borné au nord par le lot n° 5, au sud par une rue non dénommée, à l'est par les lots n°s 2 et 4 et à l'ouest par la collectivité Mississo-Gbi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11.129, déposée le 13 septembre 1983, M. da Ernesto Bankolé Kokou (Calixte) profession de Comptable à Dywito, demeurant et domicilié à Lomé, 13 Rue de Marseille, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 31 a 57 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Apédokoè et borné au nord par Lito Ikpo, au sud, à l'est et à l'ouest par Atisso Kplaka.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11130, déposée le 14 septembre 1983, M. Agbeshie Sassou (Paci), profession d'Administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Armerding, Etude de Me Amarin, Notaire à Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 35 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par les lots n°s 713 et 716, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 713.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11131, déposée le 14 septembre 1983, M. Adjam Sodamgbé Anani, profession de menuisier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Baba Kouma — D.C.N.C. — Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 32 a 80 ca situé à Baguida, préfecture du Golfe connu sous le nom de Koyi et borné au nord par Dzagado Honsou, au sud et à l'ouest par les héritiers Fanho, à l'est par les propriétés Dzagado Honsou et Tekly.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11132, déposée le 14 septembre 1983, M. Adjam Sodamgbé Anani, profession de menuisier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Baba Kouma — D.C.N.C. — Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 ha 66 a 80 ca situé à Davié, préfecture de Zio connu sous le nom de Zogbé et borné au nord par la route de Davié, au sud et à l'ouest par Azogo Gbessa et à l'est par Dola.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11133, déposée le 16 septembre 1983, M. Ajavon Ayité Azan, Directeur de Société, et Mme Ajavon Dédé Akpé, demeurant et domiciliés à Lomé — Nyékonakpoè, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Ajavon Ayité Mawulolo, Géomètre à Lomé — Nyékonakpoè), demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 28 a 03 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 1884 et 1891 et à l'ouest par la route de Totsigan.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11134, déposée le 16 septembre 1983, M. Da Silveira Séwoa, profession d'Agent des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé-Togbato, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Ajavon Ayité Mawulolo, Géomètre à Lomé — Nyékonakpoè), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un

parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Aflao-Totsi, préfecture du Golfe et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 1801, à l'est par le lot n° 1808 et à l'ouest par le lot n° 1806.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11135, déposée le 16 septembre 1983, M. Halatom Kadohou, profession d'Officier de Police adjoint, demeurant et domicilié à Dapaong (Commissariat de Police), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. N'Gbanla Maklewé, Menuisier aux T.P. Sud — Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 12 a situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 1560 bis et 1562 bis, au sud par une rue en projet, à l'est par les lots n°s 1563 bis et 1564 bis, à l'ouest par le lot n° 1557 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11136, déposée le 16 septembre 1983, Mme Edorh Mènouko, profession d'étudiante, demeurant et domiciliée à Lomé — Nyékonakpoè Togbato, 24 Rue Koumapley, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1895, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 1889 et à l'ouest par le lot n° 1887.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11137, déposée le 20 septembre 1983, M. Alipoe Amah Kossi, profession de Chauffeur à la Mairie, demeurant et domicilié à Lomé — Doulassamé, Rue Amémaka prolongée, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 56 ca situé à Doulassamé, commune de Lomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la Rue Amémaka Libla prolongée, à l'est par la collectivité Adjallé Dadzie et à l'ouest par un carrefour.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11138, déposée le 20 septembre 1983, M. Le Blond Koffi, Retraité des P.T.T., demeurant et domicilié à Lomé — Nyékonakpoè, Rue Le Blond, face

Mission Catholique, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 4 a 21 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 1561, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1556 et à l'ouest par les lots n°s 1554 et 1555.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11139, déposée le 20 septembre 1983, M. Adantor Mensah, profession de Carreleur, demeurant et domicilié à Lomé — Akodessewa, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Johnson Kodjo Essèbio, D.C.N.C. — Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 06 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 100, au sud par le lot n° 104, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 101.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11140, déposée le 20 septembre 1983, Mlle Segbaya Dzifa Massan, profession d'Enseignante, demeurant et domiciliée à Lomé — Tokoin For Ever, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 67 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 963 bis, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé—Kpalimé, à l'est par le lot n° 957 et à l'ouest par le lot n° 955.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11141, déposée le 21 septembre 1983, M. Edoh A. Atounim, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Apely Kokou Yovua, Service des Domaines — Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 84 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une ruelle, au sud par le lot n° 2387, à l'est par une rue et à l'ouest par le lot n° 2382.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11142, déposée le 21 septembre 1983, M. Ogamo Bagnah, profession de Fonctionnaire à l'OTP, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Super Taco, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 29 a 43 ca situé à Avépozo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tropicana et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé—Aného, au sud par la route nationale n° 2, à l'est et à l'ouest par les héritiers Kossiga K. Da Silveira.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11143, déposée le 26 septembre 1983, M. Kagbara Bassabi, profession d'Administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé (U.B.), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 69 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 1287 et 1288, à l'est par le lot n° 1297 et à l'ouest par le lot n° 1300.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11144, déposée le 26 septembre 1983, M. Ahadjji-Attisso Nyona, profession de Directeur de Sociétés, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson-Hetcheli Tèvi, Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 89 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par Tomazi Samah, au sud par Ekloou Anoumou, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 75.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11145, déposée le 26 septembre 1983, M. Kohoe Komi, profession de Pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Hevor Koffi — Lomé, Cité de l'Avenir, 18 Rue des Pelicans), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 125, à l'est par le lot n° 137 et à l'ouest par le lot n° 135.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11146, déposée le 28 septembre 1983, Mme Adom Kpelinga N'Danida, propriétaire, demeurant et domiciliée à Pya-Akéï, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 04 ca situé à Pya, préfecture de la Kozah, connu sous le nom d'Akéï et borné au nord par le marigot Awoyo, au sud par les propriétaires Azoti et Pagniou, à l'est par la propriété Gnassingbé et à l'ouest par Tchéli Katanga.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11147, déposée le 28 septembre 1983, M. Defly Apedo, profession de Transporteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Agbodan Mignanou, préfecture du Golfe — Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 17 ca situé à Tokoin—Lycée, commune de Lomé et borné au nord par la route circulaire, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Gbongli Amenikpi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11148, déposée le 29 septembre 1983, M. Wogormebu Kokou, profession d'Ingénieur des Travaux Publics, Haut Commissaire au Tourisme et à l'Hôtellerie, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Adodo Yaovi, Administrateur Civil, Ambassadeur du Togo à Bruxelles (Belgique), (s/c de Me Hegbor, Avocat à Lomé, 1 Rue du Chemin de Fer), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 01 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n°s 91 et 93, à l'est par le lot n° 96 et à l'ouest par les lots n°s 89 et 90.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11149, déposée le 29 septembre 1983, M. Logossou Kouessan Djigbondè, profession de Professeur Technique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Kpadenou Gouniwa, Employé à la B.I.A.O. — Lomé), demande l'immatriculation au Livre

foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 351, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 353.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11150, déposée le 29 septembre 1983, M. Adjoh Assou Zokplonou, profession d'Ouvrier des T.P. en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Bè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Adognon Gnakpogbé — D.C.N.C. — Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 83 ca, situé à Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom d'Anomé et borné au nord par Kossi T. Atsissika, au sud par Adjoh Kodjo, à l'est par la route Lomé—Atakpamé et à l'ouest par la collectivité Adjigotou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11151, déposée le 29 septembre 1983, M. Adjoh Kodjo, profession de Menuisier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Adognon Gnakpogbé — D.C.N.C. — Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 19 a 86 ca situé à Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom d'Anomé et borné au nord par Adjoh Assou Zokplonou, au sud par la collectivité Tougba, à l'est par la route Lomé—Atakpamé et à l'ouest par la collectivité Adjigotou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11152, déposée le 30 septembre 1983, Mme Segniagbeto Dopé, née Aboki, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, 11 Avenue de la Libération, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 28 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Kponou et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé—Aného, au sud et à l'ouest par Kouzawo Amouzou, à l'est par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11153, déposée le 30 septembre 1983, M. Gonçalves A. Kouassi, profession d'Inspecteur des P.T.T. en retraite, demeurant et domicilié à Lomé — Hanoukopé, 24 Rue de la Lagune, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwavi T. Adjetej, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 57 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2289, au sud par une rue de 28 mètres, à l'est par une rue de 19 mètres et la propriété Awoudor Godonou, à l'ouest par le lot n° 2285.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11154, déposée le 30 septembre 1983, M. Bodjona D. Hodabalo, profession de Pharmacien, Directeur général de Togopharma, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 90 ca, situé à Sokodé, préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est et à l'ouest par la collectivité de Pangalam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11155, déposée le 30 septembre 1983, M. Bodjona D. Hodabalo, profession de Pharmacien, Directeur général de Togopharma, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 28 a, situé à Sotouboua, préfecture de Sotouboua, connu sous le nom de Sondè et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par Bignandi Abalo et Tagba Kao, à l'ouest par Bodjona Komla et le T.F. n° 15544 R.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la Propriété foncière,

Tètè WILSON BAHUN

AVIS DE BORNAGE

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le lundi 26 mars 1984 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agotimé Adamé Nyidové, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 72 ha 95 a 22 ca, connu sous le nom de Havé et borné au nord et à l'ouest par la propriété Boko Komi, au sud par la propriété C. Amarin et à l'est par MM. Apèvi et Dowomaku Dotsè ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kunalè Yao Eklo, Secrétaire administratif du RPT, demeurant à Lomé-Tokoin For Ever Week End, suivant réquisition du 8 juin 1978, n° 8012.

Le mardi 27 mars 1984 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dapaong, préfecture de Tône, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 18 a 34 ca, connu sous le nom de Bodjoparé et borné au nord par une rue en projet, au sud par Nassoma Anzoumana, à l'est par la route internationale n° 1 et à l'ouest par la propriété Koumboglé Kanyoani ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lendi Soumani, menuisier demeurant à Lomé-Tokoin Abovev, Route de Kpalimé, suivant réquisition du 2 novembre 1982, n° 10666.

Le mardi 27 mars 1984 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dapaong, préfecture de Tône, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 70 ca, connu sous le nom de Natébagou et borné au nord et à l'est par la collectivité Kangba Léne, au sud par une rue en projet et à l'ouest par la route nationale n° 1 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lendi Soumani, menuisier demeurant à Lomé-Tokoin Abovev, Route de Kpalimé, suivant réquisition du 2 novembre 1982, n° 10667.

Le mardi 27 mars 1984 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dapaong, préfecture de Tône, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 24 a 79 ca, connu sous le nom de Kampatibe et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Bombome Lené, à l'ouest par le boulevard circulaire ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lendi Soumani, menuisier demeurant à Lomé-Tokoin Abovev, Route de Kpalimé, suivant réquisition du 2 novembre 1982, n° 10668.

Le lundi 26 mars 1984 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dapaong, préfecture de Tône, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 17 a 03 ca, connu sous le nom de Kpéguy et borné au nord par Taïrou Bouraïma, au sud par Taïrou Séni, à l'est par la route internationale n° 1, à l'ouest par une rue en projet ; dont

l'immatriculation a été demandée par M. Taïrou Séni, Com-mis à l'Agence Spéciale de Dapaong, y demeurant et domicilié, suivant réquisition du 2 novembre 1982, n° 10669.

Le lundi 26 mars 1984 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dapaong, préfecture de Tône, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 31 a 16 ca, connu sous le nom de Kpéguy et borné au nord et à l'ouest par la propriété Taïrou Bouraïma, au sud par Taïrou Séni, à l'est par la route internationale n° 1 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Taïrou Bouraïma, Commerçant demeurant à Dapaong-Kpéguy, suivant réquisition du 2 novembre 1982, n° 10670.

Le lundi 19 mars 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par les lots n°s 1239 et 1246 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tagba Abarim, militaire au camp du R.I.T., demeurant à Lomé, suivant réquisition du 2 novembre 1982, n° 10671.

Le jeudi 22 mars 1984 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 88 ca, connu sous le nom de quartier Feing et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 9 et 20, au sud et à l'est par des rues en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Walla B. N'na, née Telou, Employée de Bureau à la CNSS demeurant à Lomé, suivant réquisition du 2 novembre 1982, n° 10672.

Le mardi 6 mars 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 94 ca, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 13, à l'ouest par le lot n° 10 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Prince-Agbodjan Lakoélé, Secrétaire au ministère des Affaires Etrangères demeurant à Lomé, suivant réquisition du 3 novembre 1982, n° 10673.

Le vendredi 9 mars 1984 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Sagbado, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 91 a 10 ca, connu sous le nom de Kpessoudji-Zavi et borné au nord par Agbavon Missiwou, au sud par Dansou Bli, à l'est par Fouyékou Mississo et à l'ouest par Toké ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Gbenyedji V. Kossiwa, Revendeuse demeurant à Lomé, 36 Rue Jean Bart, suivant réquisition du 3 novembre 1982, n° 10674.

Le vendredi 9 mars 1984 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Ségbé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 10 a 76 ca, connu sous le nom de Zavi et borné au nord par Sikato Anatsi, au sud par les propriétés Dansou Mikossodé et Mississo, à l'est par Mihesso Agbavon et à l'ouest par Kodzo Gblan ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Gbenyedji V. Kossiwa, Revendeuse demeurant à Lomé, 36 Rue Jean Bart, suivant réquisition du 3 novembre 1982, n° 10675.

Le mardi 13 mars 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 32 a 70 ca, connu sous le nom d'Apédokoè-Agokpanou et borné au nord par les propriétés Kodzo Aloessodé et Avonokadzi Agbogan, au sud par Gbedzi Akoélé, à l'est par Adonvi Eklou Chikata, à l'ouest par la propriété Akplaka Atisso ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Gbenyedji V. Kossiwa, Revendeuse demeurant à Lomé, 36 Rue Jean Bart, suivant réquisition du 3 novembre 1982, n° 10676.

Le vendredi 9 mars 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Ségbé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 18 a 83 ca, connu sous le nom de Zavi et borné au nord par Afomato Mississo, au sud par Dansou Bli, à l'est par Sikata Antsi et à l'ouest par Mississo Fonyekou ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Gbenyedji V. Kossiwa, Revendeuse demeurant à Lomé, 36 Rue Jean Bart, suivant réquisition du 3 novembre 1982, n° 10677.

Le mardi 13 mars 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 17 a 33 ca, connu sous le nom d'Apédokoè-Agokpanou et borné au nord et à l'est par Avonokadzi Agbogan, au sud par Gbedji Akoélé, à l'ouest par Bakpa Dotsè ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Gbenyedji V. Kossiwa, Revendeuse demeurant à Lomé, 36 Rue Jean Bart, suivant réquisition du 3 novembre 1982, n° 10678.

Le lundi 12 mars 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, scindé en deux parcelles A et B par la route de Sagbado, d'une contenance de 39 a 72 ca, connu sous le nom de Sagbado-Kpessoudji et borné dans son ensemble au nord par Dzelou Assiongbo, au sud par Awou Sossou, à l'est par Glezé Atsonou, à l'ouest par les propriétés Awou Satsimadza, Semagnon Adogli et Semagnon Mogovi ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Gbenyedji V. Kossiwa, Revendeuse demeurant à Lomé, 36 Rue Jean Bart, suivant réquisition du 3 novembre 1982, n° 10679.

Le mercredi 14 mars 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé,

préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 19 a 57 ca, connu sous le nom de Klévé et borné au nord par les lots n°s 88 et 89, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kenkou Kossi, Professeur à l'U.B., et Mme, née Drouart Cathérine Jane, Secrétaire de Direction, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 4 novembre 1982, n° 10680.

Le vendredi 23 mars 1984 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a, connu sous le nom de Campement et borné au nord par la propriété Kao Madjagou, au sud par une rue en projet, à l'est par (Robert) Lawson et à l'ouest par (Albert) Dayema ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Sodatonou Kpatanyo (ex Félix), Gérant de la UAC de Kara, y demeurant, suivant réquisition du 4 novembre 1982, n° 10681.

Le mardi 20 mars 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agou-Akplolo, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 31 ha 8 a 97 ca, connu sous le nom de Gakpémé et borné au nord par la propriété Yawovi Dogblé Dolagbenou, au sud par Daké Yawovi, à l'est par Kove Koffi, à l'ouest par Lawson Laté ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Atoum Koffi (John), Commerçant demeurant à Lomé, suivant réquisition du 5 novembre 1982, n° 10682.

Le jeudi 1^{er} mars 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 55 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 183 et 191, au sud par les lots n°s 180 et 181, à l'est par une rue de 34 mètres, à l'ouest par une rue et le lot n° 189 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Abaglo Amah, Médecin-Chef à l'O.T.P. demeurant à Kpémé, suivant réquisition du 5 novembre 1982, n° 10683.

Le lundi 26 mars 1984 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anèho, préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de N'lessi et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 92, à l'est par le lot n° 94 et à l'ouest par le lot n° 91 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Kokovi Sitti, née Atayi, Employée de Bureau au Ministère de la Fonction publique, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 5 novembre 1982, n° 10684.

Le vendredi 2 mars 1984 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 24 a 49 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 1791, à l'est par les lots n°s 1800, 1801, 1802 et 1803 ; dont

l'immatriculation a été demandée par M. de Souza Anani Sénam Gbondjidé Kossivi, propriétaire demeurant à Lomé, suivant réquisition du 5 novembre 1982, n° 10685.

Le lundi 26 mars 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aného, préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 44 ca, connu sous le nom de N'lessi et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par les lots n°s 58 et 60 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Akedjo Kodjovi (Emmanuel), Fonctionnaire retraité demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, 16 Rue Blagoege, suivant réquisition du 5 novembre 1982, n° 10686.

Le lundi 5 mars 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 82 ca, connu sous le nom d'Akpikamé et borné au nord par les lots n°s 3 et 4, au sud par l'immeuble Cerfer, à l'est par une rue et à l'ouest par le titre foncier n° 4276 R.T. ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amegninou-Lakoussah Amah, Lieutenant de Gendarmerie en service à la Présidence de la République (Service de Sécurité), à Lomé, suivant réquisition du 8 novembre 1982, n° 10687.

Le mercredi 28 mars 1984 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Notsé, préfecture du Haho, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 54 ca connu sous le nom de Tako et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par les lots n°s 6 et 9 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lay Kouami, mécanicien au C.F.T. (Bloc Diésel), demeurant à Lomé, suivant réquisition du 8 novembre 1982, n° 10688.

Le mardi 27 mars 1984 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aného, commune d'Aného, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 90 ca, connu sous le nom de Zébé-Kpéhénou et borné au nord par les propriétés Elavagnon Kouassi et Elavagnon Dziffa, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 9 appartenant à M. Gbikpi Tétévi (Gall) et Mlle Gbikpi Dédé, à l'ouest par la route d'Aklakou ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gbikpi Tétévi Gagnon (Gall), Administrateur de Société, demeurant à Lomé, 5 Rue Avé Maria, suivant réquisition du 8 novembre 1982, n° 10689.

Le mercredi 7 mars 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 93 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'est par les familles Azamela et Thossou, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Nondichao Salamatou, couturière, demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, suivant réquisition du 9 novembre 1982, n° 10690.

Le jeudi 8 mars 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 28 ca, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 65, au sud par la collectivité Atikpa Kagunu, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n° 64 bis ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Konnate Awa, Commerçante demeurant à Lomé-Tokoin Solidarité, suivant réquisition du 9 novembre 1982, n° 10691.

Le lundi 12 mars 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Ségbé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 ha 44 a 12 ca, connu sous le nom de Katoviépé et borné au nord par la route Ségbé-Kpoglo, au sud par la propriété Kondo Doh Kpoti, à l'est par Soadar Ago et à l'ouest par la propriété Azanké Laté ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tétégan-Benissan K. Tétévi, Inspecteur des P.T.T. en retraite, demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, 1415 Rue Leblond, suivant réquisition du 10 novembre 1982, n° 10692.

Le mardi 20 mars 1984 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, préfecture de Tchaoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 27 a 53 ca, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord et à l'est par la collectivité de Pangalam, au sud et à l'ouest par des rues en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Lawson M. Adjoa, Institutrice demeurant à Lomé, suivant réquisition du 10 novembre 1982, n° 10693.

Le vendredi 23 mars 1984 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anonoé-Bethel, préfecture de Wawa, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 87 a 33 ca, connu sous le nom de Otona et borné au nord par le ruisseau Tchéwa, au sud et à l'ouest par la propriété Afoto Akroa, à l'est par Iwou Kodzo, dont l'immatriculation a été demandée par M. Dado Yawotsé, cultivateur demeurant à Anonoé-Bethel (Canton de Litimé), suivant réquisition du 10 novembre 1982, n° 10694.

Le jeudi 22 mars 1984 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un carré, d'une contenance de 8 a 98 ca, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par les lots n°s 32, 24 et 22 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Moukpe Takouda Toi, Garde de préfecture demeurant à Lomé-Adidogomé, suivant réquisition du 10 novembre 1982, n° 10695.

Le mercredi 7 mars 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 47 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud et

à l'est par la collectivité Aklikokou, à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Ahadji Débi, Revendeuse, demeurant à Lomé, 29 Rue du Dahomey, suivant réquisition du 12 novembre 1982, n° 10696.

Le mardi 20 mars 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 1950, à l'est par le lot n° 1962, à l'ouest par le lot n° 1960 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adzomada Kossi, Fonctionnaire demeurant à Lomé-Nyékouakpoè, suivant réquisition du 12 novembre 1982, n° 10697.

Le jeudi 22 mars 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 712, au sud par le lot n° 710, à l'est par le lot n° 711 bis, à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ahlin Komlan Bruce, Interprète et Mme, née Agbemadon Adjowa, Coiffeuse, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 12 novembre 1982, n° 10698.

Le lundi 5 mars 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 51 ca, connu sous le nom d'Akpikamé et borné au nord par la propriété Barben, au sud et à l'ouest par la collectivité Atigo, à l'est par la rue de la Mission Baptiste ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Hotsé Lulu Kéklé, née Gbedemah, Commerçante, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 16 novembre 1982, n° 10699.

Le vendredi 23 mars 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida-Dévgo, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 12 a 24 ca, connu sous le nom d'Ahedokopé et borné au nord par Bamezon Dagbovi, au sud et à l'ouest par Axolou Amouzou Darrah, à l'est par Lawson Body Messan ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Body Tevi Akpata, Employé de Commerce en retraite, demeurant à Lomé-Ablogamé n° 2, 2 Rue Super Chateau d'Eau, suivant réquisition du 16 novembre 1982, n° 10700.

Le vendredi 23 mars 1984 à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin-ouest, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 1 a 92 ca et borné au nord et à l'ouest par le titre foncier n° 3770 T. T., au sud et à l'est par des rues non dénommées ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gnahoui Ayao, Médecin demeurant à Dakar, de passage à Lomé-Hanoukopé, 27 Rue des Manguiers, suivant réquisition du 18 novembre 1982, n° 10701.

Le mardi 6 mars 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 5 a 36 ca, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par le lot n° 48, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 52 et à l'ouest par le lot n° 50 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Sedzro Dem Koku, Comptable demeurant à Lomé-Bè-Bas-sadji ; suivant réquisition du 18 novembre 1982, n° 10702.

Le mardi 20 mars 1984 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 13 a 26 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1639 bis, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le lot n° 1635 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dupuy (Denis Louis), Agent des Douanes en retraite à Lomé ; mandataire de Mme Adjowa Eseenam Attikpoé, veuve de M. (Martin) Tépé, Commerçante à Senlis (France), suivant réquisition du 19 novembre 1982, n° 10703.

Le mercredi 21 mars 1984 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 52 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n°s 312 et 313, à l'est par le lot n° 321, à l'ouest par un passage ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbobli Edo Kodjo, Economiste Planificateur demeurant à Lomé, suivant réquisition du 22 novembre 1982, n° 10704.

Le mercredi 21 mars 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 11 a 68 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et au sud par des rues en projet, à l'est par les lots n°s 2101 et 2107, à l'ouest par les lots n°s 2099 et 2109 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbobli Edo Kodjo, Economiste Planificateur demeurant à Lomé, suivant réquisition du 22 novembre 1982, n° 10705.

Le Jeudi 1^{er} mars 1984 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 7 a 76 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2031, au sud par le lot n° 2029, à l'est par les lots n°s 2032 et 2040, à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Awudja Afantchao, Infirmier d'Etat, demeurant à Lomé-Tokoin Hédzranawoè, suivant réquisition du 22 novembre 1982, n° 10706.

Le mercredi 21 mars 1984 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 5 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2158, au sud par le lot n° 2160, à l'est par une rue non

dénommée, à l'ouest par le lot n° 2153 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi, Géomètre-Cartographe à Lomé, 26 Rue Aniko Palako, mandataire de M. de Souza Kouassi, propriétaire à Aflao-Agbalépédogan, suivant réquisition du 22 novembre 1982, n° 10707.

Le jeudi 1^{er} mars 1984 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a 05 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 711 et 717, au sud par le lot n° 715, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 709 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amedegnato A. Messèkodé, Attaché de Cabinet au Ministère du Développement Rural, demeurant à Lomé, mandataire de Mme Zekpa Mawula-woè, Revendeuse à Lomé, suivant réquisition du 22 novembre 1982, n° 10708.

Le jeudi 8 mars 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 83 ca, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 210, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 209 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Yovo Ama-koé Donso, Secrétaire de Direction au Centre de la Construction et du Logement (C.C.L.) demeurant à Lomé, suivant réquisition du 22 novembre 1982, n° 10709.

Le vendredi 16 mars 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 35 a 85 ca, connu sous le nom d'Amédenta-Zonoussimé et borné au nord par la propriété Attivi Chaka et la route d'Atiémé, au sud par la propriété Akpakitsi Nouvi et la route d'Atiémé, à l'est par Aziankou Tem et à l'ouest par Ezion Koudoh et Bolo Kossi ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amoussou Dovi Sokemawu, Ingénieur d'Elevage en retraite demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, 51 Rue des Palmiers, mandataire de l'Association «Club du Bénin», suivant réquisition du 22 novembre 1982, n° 10710.

Le jeudi 15 mars 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 00 a 41 ca, connu sous le nom d'Ahonkpoè et borné au nord par les propriétés Dovi Mihesso et Ali Gbologan, au sud par Assivon Anthony, à l'est par Attisso Gbemou et à l'ouest par Noumatekpor Anthony ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adjivon E. Komla Anani, Agent des Douanes demeurant à Lomé, suivant réquisition du 23 novembre 1982, n° 10711.

Le jeudi 15 mars 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 61 a 64 ca,

connu sous le nom de Sogbossito et borné au nord par Figa Kokou, au sud par Toglo Gnanvi et la collectivité Toglo, à l'est par Adokou Aniglo et à l'ouest par la route Sogbossito-Sanguéra ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adjivon E. Komla Anani, Agent des Douanes demeurant à Lomé, suivant réquisition du 23 novembre 1982, n° 10712.

Le lundi 19 mars 1984 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 47 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1206 bis, au sud par le lot n° 1204, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 1205 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adjivon E. Komla Anani, Agent des Douanes demeurant à Lomé, suivant réquisition du 23 novembre 1982, n° 10713.

Le mercredi 14 mars 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 57 a 42 ca, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par la propriété Seddoh, au sud par Dabla Kodzo, à l'est par Ehli Gamado et à l'ouest par Kome Klutse ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Kossiwa Djikpon, Commerçante demeurant à Lomé-Abobokomé, suivant réquisition du 23 novembre 1982, n° 10714.

Le jeudi 22 mars 1984 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Klikamé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 5 a 98 ca et borné au nord par le lot n° 51, au sud par le lot n° 47, à l'est par l'emprise de la haute tension G. T. B., à l'ouest par le lot n° 48 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Nimon Edjam Eni, Pharmacien demeurant à Lomé, suivant réquisition du 24 novembre 1982, n° 10715.

Le mardi 20 mars 1984 à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, préfecture de Tchaoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 24 a 85 ca, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par la propriété Simtako Komlan et une rue en projet, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par la propriété Messan Mathé (réquisition n° 9629) ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Apety Komlavi, Architecte demeurant à Lomé, 48 Avenue de la Libération, suivant réquisition du 24 novembre 1982, n° 10716.

Le vendredi 2 mars 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 22 a 38 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 2210 et 2222, au sud par les lots n°s 2207 et 2219, à l'est et à l'ouest par des rues ; dont l'immatriculation a été

demandée par M. Apety Komlavi, Architecte, demeurant à Lomé, 48 Avenue de la Libération, suivant réquisition du 24 novembre 1982, n° 10717.

Le lundi 19 mars 1984 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 37 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots n°s 1500 et 1501, au sud par les lots n°s 1492 et 1493, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par les lots n°s 1493 et 1501 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Meba Kpatcha Bazoutcheyé, Mécanicien-auto au Garage Central Administratif demeurant à Lomé, suivant réquisition du 29 novembre 1982, n° 10718.

Le mercredi 21 mars 1984 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bassar, préfecture de Bassar, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 13 a 92 ca, connu sous le nom de Dikpandine et borné au nord par une rue non dénommée, au sud et à l'est par la collectivité Gnandi Mahlam, à l'ouest par la rue de l'Hôtel ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dodo Ouassane, Commerçant demeurant à Bassar, suivant réquisition du 29 novembre 1982, n° 10719.

Le mercredi 21 mars 1984 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bassar, préfecture de Bassar, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 23 a 32 ca, connu sous le nom de Dikpandine et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Gnandi Mahlam, à l'est par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dodo Ouassane, Commerçant demeurant à Bassar, suivant réquisition du 29 novembre 1982, n° 10720.

Le lundi 19 mars 1984 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, commune de Kpalimé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 35 ca, connu sous le nom de Zomayi-Kpota et borné au nord par (John) Armattoe, au sud par une rue en projet, à l'est par la route de Kpadapé, à l'ouest par le lot n° 3 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Botokro Komi, Conseiller d'Orientation à la préfecture du Golfe, demeurant à Lomé-Tokoin Akpikamé, suivant réquisition du 29 novembre 1982, n° 10721.

Le mercredi 21 mars 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agou-Fiagbomé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 17 ha 32 a 29 ca, connu sous le nom d'Aklala et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Magloe Komi Kpehor, au sud par Etou Kodjo et les héritiers Yekple Kokou ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Grunitzky V. Akofala, sans profession, demeurant à Lomé, 75 Boulevard circulaire, suivant réquisition du 29 novembre 1982, n° 10722.

Le vendredi 2 mars 1984 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 56 ca, connu sous le nom de Hédranawoè et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par Koklokuku Mensah Alanou Tsonvi et à l'ouest par Mme Tairou Abiba, épouse Womitso ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agboghé Kokouvi, Inspecteur central du Trésor demeurant à Lomé, 88 Route d'Atakpamé, suivant réquisition du 29 novembre 1982, n° 10723.

Le mardi 20 mars 1984 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 21 a 54 ca, connu sous le nom d'Aflao-Agbalépédogan et borné au nord par les lots n°s 1550 et 1552 au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 1541 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Hoffer Kowouvi, Directeur de l'Entreprise Sagefi, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 29 novembre 1982, n° 10724.

Le vendredi 16 mars 1984 à 10 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Huimé et borné au nord par le lot n° 1398, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par les lots n°s 1405, 1406 et 1407 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Fleury de Barros Affiwa Ahoéfa (Jeanine), Documentaliste, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 29 novembre 1982, n° 10725.

Le jeudi 22 mars 1984 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 88, au sud par une rue en projet, à l'est par les lots n°s 51 et 52, à l'ouest par le lot n° 87 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Sepeynith Kombété, Comptable demeurant à Paris, suivant réquisition du 29 novembre 1982, n° 10726.

Le mardi 20 mars 1984 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, préfecture de Tchadoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 30 ca, connu sous le nom de Tchawada et borné au nord par un terrain non immatriculé, au sud par une rue en projet, à l'est par Mme Tchabana Rafaïtou, à l'ouest par la propriété Aloukouta ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Assogbavi Kokou, Ingénieur des T. P. au Ministère des Travaux Publics, Mines et des Ressources Hydrauliques à Lomé, suivant réquisition du 30 novembre 1982, n° 10727.

Le jeudi 22 mars 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Avétonou, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 99 a 51 ca, connu sous le nom de Wlémé et borné au nord et à l'est par la

palmeraie de la Sonaph, au sud par Mme Tengué Akuwa, à l'ouest par la route Lomé—Kpalimé ; dont l'immatriculation a été demandée par M. de Souza Noukougou, Chef de Navigation à la Socopao-Togo, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 30 novembre 1982, n° 10728.

Le jeudi 22 mars 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Avétonou, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 17 a 79 ca, connu sous le nom de Wlémé et borné au nord par Tépé Komlan et Agbodo Kokou, au sud par Agbodra (Jean), à l'est par la route Lomé—Kpalimé, à l'ouest par Drah Wiéli ; dont l'immatriculation a été demandée par M. de Souza Noukougou, Chef de Navigation à la Socopao-Togo, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 30 novembre 1982, n° 10729

Le Conservateur de la Propriété foncière,

Têté WILSON BAHUN

IMMATRICULATION AU REGISTRE DE COMMERCE

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 janvier 1983 sous le n° 4703 chronologique, Monsieur Foullyah Assiongbo Dadjin, Gérant de la Société dite : «Togo-Confort» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1276 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Droit Moderne de Première Instance de Lomé (Togo), le 21 janvier 1983 sous le n° 4709 chronologique, Monsieur Lalwani Praptap, Gérant de la Société dite : Société Sapna» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1277 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 21 janvier 1983 sous le n° 4710 chronologique, Monsieur Mohamed Tamin l'un des Gérants de la Société dite : «Société Tamin» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1278 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Droit Moderne de Première Instance de Lomé (Togo), le 26 janvier 1983 sous le n° 4713 chronologique, Monsieur Afeaneku

Kokouvi Mawuko, Gérant de la Société dite : «Société Wesca-Agri» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1279 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Droit Moderne de Première Instance de Lomé (Togo), le 27 janvier 1983 sous le n° 4715 chronologique, Monsieur Lalwani Radhakri Shin, Gérant de la Société dite : «Radeco Sarl» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1280 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Droit Moderne de Première Instance de Lomé (Togo), le 31 janvier 1983 sous le n° 4717 chronologique, Madame Bao Nasna, Gérante de la Société dite : «Société Atlas To-Sarl» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1281 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 31 janvier 1983 sous le n° 4718 chronologique, Monsieur Liu Hsing Tai, Gérant de la Société dite : «Taigo Compny LTD» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1282 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Droit Moderne de Première Instance de Lomé (Togo), le 2 février 1983 sous le n° 4721 chronologique, Monsieur Kpassira Agountaré, Gérant de la Société dite : «Travaux-Togo» (TRATO) a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1283 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 3 février 1983 sous le n° 4722 chronologique, Monsieur Sotomifa Sagbo, Gérant de la Société dite : Société «Cabinet Buteal-Africa» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1284 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 février 1983 sous le n° 4725 chronologique, Monsieur Abdoulaye Ousmane, Gérant de la Société dite : «Société Nigérienne et Togolaise (SONITO)» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1285 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 février 1983 sous le n° 4726 chronologique, Monsieur Mes-

san Edan, Gérant de la Société dite : «Comptoir Général d'Importation et de Transit (COGEDIT)» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1286 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 février 1983 sous le n° 4729 chronologique, Monsieur Assem Kodjovi Fafatum, Gérant de la Société dite : «Société Maritime des Pêches (SOMAPEC)» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1287 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 février 1983 sous le n° 4734 chronologique, Monsieur Komlan Agossou, Gérant de la Société dite : «Société Civil Immobilière (SCI) Maisonneuf-Begou» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1288 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 8 mars 1983 sous le n° 4739 chronologique, Monsieur Jean Mathieu, Président du Conseil d'Administration de la Société dite : «Control Union-Togo» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1289 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 mars 1983 sous le n° 4740 chronologique, Monsieur Guezenu Jonas Jesuho, Gérant de la Société dite : «G. G. International Corp» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1290 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 18 mars 1983 sous le n° 4743 chronologique, Monsieur Tékoé Djibom, Gérant de la Société dite : «Société La Générale Africa» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1291 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 mars 1983 sous le n° 4747 chronologique, Monsieur Maier Hans Ferdinand, Gérant de la Société dite : «Monditrad Ouest Afrique» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1292 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 mars 1983 sous le n° 4748 chronologique, Monsieur Kouassi Edzé Gnassounou, Gérant de la Société dite : «Agence Technique de Bâtiment et d'Entretien (A.T.B.E.)» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1293 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 24 mars 1983 sous le n° 4750 chronologique, Mme Guerard Fafadji Frieda Marie, Gérante de la Société dite : «COGMEX (Commerce Général d'Importation et d'Exportation)» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1294 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 29 mars 1983 sous le n° 4754 chronologique, Monsieur Abbey Assiombo Vioto, Directeur Général de la Société dite : «Danto Rogeat» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1295 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 31 mars 1983 sous le n° 4756 chronologique, Monsieur Moustapha Issa Saka, Gérant de la Société dite : «Société Colorama» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1296 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 6 avril 1983 sous le n° 4759 chronologique, Monsieur Ahodikpè Dakitchè (Gilbert), Gérant de la Société dite : «Société Togolaise d'Importation (SOTODIM)» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1297 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 18 avril 1983 sous le n° 4768 chronologique, Monsieur Badassou Kpomalé (Jean), Gérant de la Société dite : «Compagnie Togolaise d'Agriculture et du Commerce (CTAC)» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1298 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 3 mai 1983 sous le n° 4781 chronologique, Monsieur Akouété Koudoyor, l'un des Gérants de la Société dite : «Groupe

d'Action Commercial-Togo (G.A.C.) » a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1299 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 4 mai 1983 sous le n° 4783 chronologique, Madame Dovi Bibi d'Almeida, Gérante de la Société dite : «Comptoir Togolais de Distribution (CODIS)» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1300 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 4 mai 1983 sous le n° 4785 chronologique, Monsieur Apeti Kodjo co-Gérant de la Société dite : «Les Florales» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1301 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 4 mai 1983 sous le n° 4786 chronologique, Monsieur Abramovitch Henry, Gérant de la Société dite : «Sté TOGOLAISE de Rebobinage et Electronique Industrielle (SOTOREL)» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1302 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 mai 1983 sous le n° 4790 chronologique, Monsieur Koutene Hodé Natemeye, Gérant de la Société dite : «Société Laviba-Togo» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1303 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 mai 1983 sous le n° 4791 chronologique, Monsieur Abah Koba Kwami, Gérant de la Société dite : «Express Transport Company (EXTRACO)» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1304 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 mai 1983 sous le n° 4795 chronologique, Monsieur Meimaris Dimitri, Gérant de la Société dite : «Paterson Zochonis Togo Sarl» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1305 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 mai 1983 sous le n° 4796 chronologique, Monsieur Boonen

Hans, Gérant de la Société dite : «Togobel Sarl» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1306 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 27 mai 1983 sous le n° 4803 chronologique, Monsieur Gbodossou Loko, Gérant de la Société dite : «Société Togolaise de Diffusion de Marques (S.T.D.M.)» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1307 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 15 juin 1983 sous le n° 4809 chronologique, Monsieur Aebi Jean-Jacques René, Gérant de la Société dite : «Graphic Import Sarl» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1308 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 juin 1983 sous le n° 4810 chronologique, Monsieur Mally Komlanvi, Gérant de la Société dite : «Entreprise Générale d'Exploitation Commerciale Industrielle et Agricole (E.G.E.C.I.A.) a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1309 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 juin 1983 sous le n° 4813 chronologique, Monsieur Attipoe Clifford Doe, Gérant de la Société dite : «Nouvelle Boulangerie Industrielle Togolaise (NO. BI. TO.)» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1310 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 juillet 1983 sous le n° 4823 chronologique, Monsieur Amey (Robert) Adjevi-Neglokpé, Gérant de la Société dite : «Société Générale des Marayeurs (SO. GE. MA)» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1311 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 juillet 1983 sous le n° 4826 chronologique, Monsieur Candido Wolff, l'un des Gérants de la Société dite : «Togobeton Sarl» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1312 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14

juillet 1983 sous le n° 4827 chronologique, Monsieur Nougloze Mawulé Kofi Amenyona (Jean), Gérant de la Société dite : «Complexe Togolais de Bois Sarl» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1313 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 15 juillet 1983 sous le n° 4828 chronologique, Monsieur Adote Viedje Moevi, Gérant de la Société dite : «Société Alpha Maritime Traders and International Africa Investments» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1314 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 juillet 1983 sous le n° 4832 chronologique, Monsieur Shewak Ram Mirpuri, Gérant de la Société dite : «Sheva Limited» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1315 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 25 juillet 1983 sous le n° 4834 chronologique, Monsieur Jonas Comlan Noutevi, Gérant de la Société dite : «Librairie Universitaire et Technique du Togo (LUT)» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1316 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 juillet 1983 sous le n° 4836 chronologique, Monsieur Ayivi Folly A. Démanya, Gérant de la Société dite : «Société Infina Holdings (Togo) Limited» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1317 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 1^{er} août 1983 sous le n° 4837 chronologique, Monsieur Barry Thierno Sidy, Gérant de la Société dite : «Société Africaine pour l'Industrie et le Commerce (S.A.I.C.O.)» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1318 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 2 août 1983 sous le n° 4838 chronologique, Monsieur Kodjo N'Buake Agbali, Gérant de la Société dite : «ZAA Co LTD» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1319 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 8 août 1983 sous le n° 4843 chronologique, Monsieur Okereke Okoronkwo, Gérant de la Société dite : «O. O. International» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1320 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 12 août 1983 sous le n° 4847 chronologique, Mlle Togaba Guimba, Gérante de la Société dite : «Express - Services (E S)» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1321 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 17 août 1983 sous le n° 4850 chronologique, Monsieur Amouzou Kodjo, Gérant de la Société dite : «Togo Pneu» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1322 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 17 août 1983 sous le n° 4851 chronologique, Monsieur Ouro-Sama Zakari, Gérant de la Société dite : «Société A Z» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1323 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 août 1983 sous le n° 4854 chronologique, Monsieur Assignon Kokou Togneli, Gérant de la Société dite : «Travaux de Bâtiment et d'Industrie du Togo (T.B.I.T.)» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1324 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 août 1983 sous le n° 4855 chronologique, Madame Sitterlin Marie-Jeanne, née Kehren, Gérante-Directrice de la Société dite : «MA. LI. DIS» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1325 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 25 août 1983 sous le n° 4858 chronologique, Monsieur d'Almeida Comlan, Gérant de la Société dite : «Société Inter-Commerciale La Providence (SIC La Providence)» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1326 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 30 août 1983 sous le n° 4859 chronologique, Monsieur Osvaldo Rodrigues, Gérant de la Société dite : «Cicatrade Togo Commerce Extérieur LTD» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1327 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 30 août 1983 sous le n° 4860 chronologique, Mademoiselle Akpaki Akouavi Fili, Gérante de la Société dite : «Société Togolaise de Consultation Commerciale (SOTOCONSUL)» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1328 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 6 septembre 1983 sous le n° 4864 chronologique, Monsieur Yao N'Konou, Gérant de la Société dite : «Société Africaine de Commerce International (SAFCI)» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1329 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 septembre 1983 sous le n° 4867 chronologique, Monsieur Hunlede Ayi Kafu-Ata, Gérant de la Société dite : «Société Africaine de Transit et de Consignation (SATRAC)» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1330 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 19 septembre 1983 sous le n° 4873 chronologique, Monsieur Louis Guillaume Pierre Le Bloas, Gérant de la Société dite : (Africaine de Location et d'Aménagement) S.A.R.L. A.L.A. a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1331 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 septembre 1983 sous le n° 4878 chronologique, Monsieur Danklou Koffi, Gérant de la Société dite : «D.H.L. International-Togo» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1332 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 septembre 1983 sous le n° 4880 chronologique, Monsieur

Zegbi André, Gérant de la Société dite : «Centrale Papeterie du Togo (CENPATO)» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1333 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 septembre 1983 sous le n° 4884 chronologique, Monsieur Alabidjare Hodabalo, Gérant de la Société dite : «Creen Star International» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1334 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 4 octobre 1983 sous le n° 4887 chronologique, Madame Nsindi Nzita, épouse d'Almeida, Co-Gérante de la Société dite : «Carinthia Trading Company (LTD)» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1335 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 7 octobre 1983 sous le n° 4889 chronologique, Mademoiselle Amalao Akossiwa, Gérante de la Société dite : «La Compagnie d'Armement et de Pêche (La C.A.P.E.)» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1336 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 10 octobre 1983 sous le n° 4893 chronologique, Monsieur Baku Kwami, Gérant de la Société dite : «Société Interafricaine de Promotion Industrielle-Commerciale et Agricole (PRO-MAFRIK)» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1337 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 octobre 1983 sous le n° 4894 chronologique, Madame Courtot Pierrette Henriette, Gérante de la Société dite : «Société Méditerranéenne de Restauration» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1338 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 2 novembre 1983 sous le n° 4914 chronologique, Monsieur Hronopoulos Nikolaos, Gérant de la Société dite : «Société Nico Import-Export» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1339 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 4 novembre 1983 sous le n° 4917 chronologique, Monsieur Coubadja-Toure Habiboulah, Gérant de la Société dite : «Coubadja-Toure» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1340 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 4 novembre 1983 sous le n° 4918 chronologique, Madame Ete Mawutoè, épouse Agbodji, Gérante de la Société dite : «Société INNO» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1341 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 8 novembre 1983 sous le n° 4923 chronologique, Monsieur Apeti Kodjo Alodewou, Gérant de la Société dite : «Sté Togolaise d'Activités Commerciales - SOTAC» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1342 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 9 novembre 1983 sous le n° 4925 chronologique, Monsieur Tahirou Yaro, Mandataire de la Société dite : «Nitra Lomé» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1343 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 18 novembre 1983 sous le n° 4912 chronologique, Madame Lawson Akpé, épouse Johnson, Gérante de la Société dite : «Banamba» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1344 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 novembre 1983 sous le n° 4914 chronologique, Monsieur Lawson Body Têvi Akpata, Co-Gérant de la Société dite : «Société Akpata & Fils : a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1345 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 novembre 1983 sous le n° 4916 chronologique, Monsieur Amah Akouété, l'un des Gérants de la Société dite : «Ghamason International Company Togo-LTD» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1346 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 25 novembre 1983 sous le n° 4917 chronologique, Monsieur Allado Anka Yaovi, Gérant de la Société dite : «Etablissements Anka & Fils» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1347 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 novembre 1983 sous le n° 4920 chronologique, Mme Attisso Akofa, Gérante de la Société dite : «Auto Afric» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1348 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 1^{er} décembre 1983 sous le n° 4928 chronologique, Monsieur Akumah Afantutsè Ekuvo, Gérant de la Société dite : «Société Nouvelle pour l'Industrie et le Commerce (Sonic Sarl)» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1349 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 5 décembre 1983 sous le n° 4931 chronologique, Monsieur Klohoun Seyram, Gérant de la Société dite : «Entreprise de Nettoyage et de Peinture (ENEP)» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1350 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 9 décembre 1983 sous le n° 4936 chronologique, Monsieur Houmey Enyonam Yemma Akakpo, Gérant de la Société dite : «West Africa Development (W.A.D.)» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1351 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 9 décembre 1983 sous le n° 4938 chronologique, Monsieur Parbey Dovi, Co-Gérant de la Société dite : «Société de Ressource Hydraulique (S.R.H.)» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1352 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 9 décembre 1983 sous le n° 4939 chronologique, Monsieur

Rijke Johannes Willem, Gérant de la Société dite : «Titano Sarl» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1353 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 12 décembre 1983 sous le n° 4940 chronologique, Monsieur Kokouvi Hoffer, Directeur général de la Société dite : «Société La Générale Africaine d'Electricité (LA G.A.E.)» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1354 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 décembre 1983 sous le n° 4945 chronologique, Monsieur Sossah P. Adamado, Gérant de la Société dite : «Société des Cycles Cyclomoteurs et Composants (SOCYCOM)» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1355 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 décembre 1983 sous le n° 4946 chronologique, Monsieur Yves Francis Narmand, Gérant de la Société dite : «SECMI» (Société d'Entreprise de Construction de Montage Industriels) a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 1356 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 janvier 1983 sous le n° 4702 chronologique, Monsieur Giraud Daniel, Agent Administratif de la Société dite : «Entreprise Jean Lefebvre» a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 4 n° 207 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 juin 1983 sous le n° 4807 chronologique, Monsieur Jean-Pierre Guibon, Fondateur de Pouvoirs de M. Raymond Maurice Doumenc a requis l'immatriculation de la Société dite : «Société des Ciments Français» au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 4 n° 208 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 2 novembre 1983 sous le n° 4913 chronologique, Monsieur Princivalle Marco a requis l'immatriculation de la Société dite : «Société Internationale RA. BO-SPA» au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 4 n° 209 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Droit Moderne de Première Instance de Lomé (Togo), le 4 janvier 1983 sous le n° 4697 chronologique, Monsieur Ketoglo Kossivi Mawuena a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Etablissement Viktoria».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2171 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 4 janvier 1983 sous le n° 4698 chronologique, Monsieur Azannaï Justin a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Général des Travaux d'Aménagement».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2172 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 6 janvier 1983 sous le n° 4699 chronologique, Monsieur Kplako Koffi Amétépé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Etablissement Ebouabe».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2173 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 10 janvier 1983 sous le n° 4700 chronologique, Monsieur Ameignon Kangni a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. MAK».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2174 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Droit Moderne de Première Instance de Lomé (Togo), le 10 janvier 1983 sous le n° 4701 chronologique, Monsieur Klolly Noviabou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : Entreprise Générale de Construction des Bâtiments «EGIEB».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2175 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Droit Moderne de Première Instance de (Togo), le 18 janvier 1983 sous le n° 4704 chronologique, Monsieur Adjovi-Akansomon, Sossavi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : Pharmacie «SANTE».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2176 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Droit Moderne de Première Instance de Lomé (Togo), le 18 janvier 1983 sous le n° 4705 chronologique, Monsieur Mehta Surech Jamnadas a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets EMENCO».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2177 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Droit Moderne de Première Instance de Lomé (Togo), le 19 janvier 1983 sous le n° 4706 chronologique, Madame Adjrah, née

Koudadje Massan a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Marketing Solutions Unlimited».

Inscription a été faite au Livre I n° 2178 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Droit Moderne de Première Instance de Lomé (Togo), le 21 janvier 1983 sous le n° 4708 chronologique, Monsieur Tchewa Sman a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. La Cape».

Inscription a été faite au Livre I n° 2179 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Droit Moderne de Première Instance de Lomé (Togo), le 26 janvier 1983 sous le n° 4712 chronologique, Mme Radji Amuda a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Oiseau Noir».

Inscription a été faite au Livre I n° 2180 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Droit Moderne de Première Instance de Lomé (Togo), le 26 janvier 1983 sous le n° 4714 chronologique, Madame Wabi Adidjato a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Lampougui».

Inscription a été faite au Livre I n° 2181 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Droit Moderne de Première Instance de Lomé (Togo), le 31 janvier 1983 sous le n° 4719 chronologique, Monsieur Adja Adjé Komi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Adja et Frères».

Inscription a été faite au Livre I n° 2182 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Droit Moderne de Première Instance de Lomé (Togo), le 1^{er} février 1983 sous le n° 4720 chronologique, Monsieur Badanaro Héyou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Badanaro et Fils».

Inscription a été faite au Livre I n° 2183 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Droit Moderne de Première Instance de Lomé (Togo), le 4 février 1983 sous le n° 4723 chronologique, Madame Tchadre Afi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «CO. GE. MA. CO».

Inscription a été faite au Livre I n° 2184 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 10 février 1983 sous le n° 4724 chronologique, Monsieur Lawani Saka a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Saka et Frères».

Inscription a été faite au Livre I n° 2185 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 15 février 1983 sous le n° 4728 chronologique, Monsieur Sekpon Jérôme a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. T.O.P.I.C.».

Inscription a été faite au Livre I n° 2186 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 février 1983 sous le n° 4730 chronologique, Madame Ackla Pilinam a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Etablissement ACKLAF».

Inscription a été faite au Livre I n° 2187 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 février 1983 sous le n° 4731 chronologique, Madame Adam Quamba, née Mensah a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Etablissements Mensah et Fils».

Inscription a été faite au Livre I n° 2188 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 février 1983 sous le n° 4735 chronologique, Monsieur Sessi Kossi Mawulé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Elavanyo».

Inscription a été faite au Livre I n° 2189 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 8 mars 1983 sous le n° 4737 chronologique, Monsieur Douglas Akuamoah Boateng a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Glasten Commercial».

Inscription a été faite au Livre I n° 2190 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 8 mars 1983 sous le n° 4738 chronologique, Madame Minasseh Ablavi Magliwè a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Magliwè et Fils».

Inscription a été faite au Livre I n° 2191 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 mars 1983 sous le n° 4742 chronologique, Monsieur Bundu Mumini a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. A-Paul et Langhoulf».

Inscription a été faite au Livre I n° 2192 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 21 mars 1983 sous le n° 4744 chronologique, Madame Laban

Nana Efiansah a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Kandy».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2193 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 24 mars 1983 sous le n° 4749 chronologique, Monsieur Ahiamoe Kokou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Etablissement Ahiamoe et Fils».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2194 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 mars 1983 sous le n° 4751 chronologique, Mme Tetteh Ma-wulom, épouse Dedry a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ricardo».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2195 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 mars 1983 sous le n° 4752 chronologique, Monsieur Tiliwa Kpenzou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Ecoti».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2196 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 29 mars 1983 sous le n° 4753 chronologique, Monsieur Dakitse-Benissan Tètè Kokou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Dak-Ben».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2197 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 30 mars 1983 sous le n° 4755 chronologique, Monsieur Kom-bate Goupougoni a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «ATOGIP».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2198 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 4 avril 1983 sous le n° 4757 chronologique, Monsieur Bossou Agbessinou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «ETABA».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2199 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 6 avril 1983 sous le n° 4758 chronologique, Monsieur Adjivon Komitsè a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Imprimerie Délali».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2200 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 6 avril 1983 sous le n° 4760 chronologique, Madame Fiagan Martine Annette Chantal a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Céleste Coiffure & Esthétique».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2201 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 7 avril 1983 sous le n° 4761 chronologique, Monsieur Jalloh Salieu Bailor a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. FUTRACOM».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2202 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 avril 1983 sous le n° 4762 chronologique, Monsieur Agondeh Pali Bawouebati a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : Ets. SOLIM».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2203 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 avril 1983 sous le n° 4763 chronologique, Mlle Atayi Sakélé Essotoalé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Chez Gitta».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2204 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 avril 1983 sous le n° 4764 chronologique, Monsieur Ahiavee Kossi Awudy a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «ERIC Ets. de Représentation Industrielle et Commerciale».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2205 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 avril 1983 sous le n° 4765 chronologique, Monsieur Okeanunu Agwu Ochu a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Etablissement Oaitrabiz International Cie».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2206 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 15 avril 1983 sous le n° 4766 chronologique, Monsieur Agwu Inwerogu Igbani a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Westcoast Intermerchants Group».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2207 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 19 avril 1983 sous le n° 4769 chronologique, Monsieur Adjey Agbémakpolé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. CACI et Cie».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2208 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 avril 1983 sous le n° 4770 chronologique, Monsieur Awumee Kwamee Jenkins a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Etablissement Lavasec de Paris».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2209 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 21 avril 1983 sous le n° 4771 chronologique, Monsieur Lawson Laté Kounami a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Etablissement Elatsey».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2210 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 21 avril 1983 sous le n° 4772 chronologique, Mlle Ogbone Ama a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Etablissement OMA».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2211 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 21 avril 1983 sous le n° 4773 chronologique, Madame Agbodjan Lakolé Vénunyé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Etablissement M. Vénunyé».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2212 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 avril 1983 sous le n° 4774 chronologique, Monsieur Cadasou Koffi Dédoté a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Etablissements Luotex International C».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2213 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 26 avril 1983 sous le n° 4775 chronologique, Monsieur Pedro Ayaovi Natsekou Elom a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. E. GES. A Gestion & Applications».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2214 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 26 avril 1983 sous le n° 4776 chronologique, Monsieur Koussou

Zian Ayawo Kouma a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Pacific Hôtel».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2215 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 3 mai 1983 sous le n° 4778 chronologique, Monsieur Bahun-Wilson Kpoti a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Laregine».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2216 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 3 mai 1983 sous le n° 4779 chronologique, Madame Teko Adjoko, née Da Silveira a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. La Providence».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2217 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 3 mai 1983 sous le n° 4780 chronologique, Monsieur Amegbor Moses Kwaku a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Votraco».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2218 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 3 mai 1983 sous le n° 4782 chronologique, Monsieur Diallo Saikou Amadou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «CEDAF (Centre des Affaires)».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2219 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 5 mai 1983 sous le n° 4784 chronologique, Monsieur Wadhvani Dilip Parsram a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Lilywhite».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2220 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 9 mai 1983 sous le n° 4787 chronologique, Monsieur Gbetognon Lokossi B. a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Etablissements Mawule 4 Etoiles».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2221 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 17 mai 1983 sous le n° 4792 chronologique, Monsieur Barry Thierno Mountaga a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Barry et Jalloh».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2222 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 18 mai 1983 sous le n° 4793 chronologique, Madame Somoko Assibi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Sawari».

Inscription a été faite au Livre I n° 2223 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 mai 1983 sous le n° 4794 chronologique, Monsieur Ejituru Omendi Francis a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. F. Omendi Global Import Incorp.».

Inscription a été faite au Livre I n° 2224 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 mai 1983 sous le n° 4798 chronologique, Monsieur Datti Satchivi Têko a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Ecomo».

Inscription a été faite au Livre I n° 2225 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 25 mai 1983 sous le n° 4799 chronologique, Monsieur Balani Anil a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. A. T. C. (Ashnita Trading Company)».

Inscription a été faite au Livre I n° 2226 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 26 mai 1983 sous le n° 4800 chronologique, Monsieur Lee Tien Tsu a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Oriental».

Inscription a été faite au Livre I n° 2227 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 3 juin 1983 sous le n° 4804 chronologique, Monsieur Mikem Dovi Gazozo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Adico».

Inscription a été faite au Livre I n° 2228 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 10 juin 1983 sous le n° 4806 chronologique, Monsieur Ehlan Baragbo Komi Mawuyanya a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Mana».

Inscription a été faite au Livre I n° 2229 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 juin 1983 sous le n° 4808 chronologique, Monsieur Badji

Kodzo Kompo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Badji et Fils».

Inscription a été faite au Livre I n° 2230 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 29 juin 1983 sous le n° 4815 chronologique, Monsieur Onyenuwa Otuonye Theodore a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets TH - ON Otuonye International (Thonotico - Togo)».

Inscription a été faite au Livre I n° 2231 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 1^{er} juillet 1983 sous le n° 4817 chronologique, Monsieur Agbèrè Dadah a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Grâce à Dieu».

Inscription a été faite au Livre I n° 2232 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 5 juillet 1983 sous le n° 4820 chronologique, Madame Fall, née Sidibe Mariame a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Etablissement Nanatadj».

Inscription a été faite au Livre I n° 2233 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 5 juillet 1983 sous le n° 4821 chronologique, Monsieur Meatchi Egbaré-Bignaki a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Intermac».

Inscription a été faite au Livre I n° 2234 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 5 juillet 1983 sous le n° 4822 chronologique, Monsieur Daoudou Amadou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Daboya».

Inscription a été faite au Livre I n° 2235 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 juillet 1983 sous le n° 4824 chronologique, Monsieur Deganus Kangni Koffi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. D. C. Enyonam».

Inscription a été faite au Livre I n° 2236 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 juillet 1983 sous le n° 4825 chronologique, Monsieur Amewovo Yao Evenyo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Le Monde».

Inscription a été faite au Livre I n° 2237 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 18 juillet 1983 sous le n° 4829 chronologique, Monsieur Johnson Obike a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Kaotex».

Inscription a été faite au Livre I n° 2238 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 18 juillet 1983 sous le n° 4830 chronologique, Monsieur Chukwu Okorie Onwukwe a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Cocotex».

Inscription a été faite au Livre I n° 2239 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 18 juillet 1983 sous le n° 4831 chronologique, Monsieur Ago Dzifanu Koku a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «ENT - COM».

Inscription a été faite au Livre I n° 2240 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 27 juillet 1983 sous le n° 4835 chronologique, Monsieur Abdallah Emmanuel a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Hamra Store».

Inscription a été faite au Livre I n° 2241 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 2 août 1983 sous le n° 4839 chronologique, Monsieur Tétévi Dakitché a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Le Meilleur».

Inscription a été faite au Livre I n° 2242 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 3 août 1983 sous le n° 4840 chronologique, Monsieur Francis Okoroafor Abiayi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Francabiayi Enterprises Togo».

Inscription a été faite au Livre I n° 2243 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 3 août 1983 sous le n° 4841 chronologique, Monsieur Akpaki Aye Kokou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Akpaki Conseil D. O.».

Inscription a été faite au Livre I n° 2244 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 9 août 1983 sous le n° 4844 chronologique, Monsieur Djaka Ko-

kouvi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «E.T.T.B.».

Inscription a été faite au Livre I n° 2245 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 9 août 1983 sous le n° 4845 chronologique, Monsieur Magnon Somabe Kokou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Etablissement Somabe».

Inscription a été faite au Livre I n° 2246 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 août 1983 sous le n° 4846 chronologique, Monsieur Ayitey Ayikoé Yao Setonyinu a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Delali».

Inscription a été faite au Livre I n° 2247 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 août 1983 sous le n° 4848 chronologique, Monsieur Amegan Enyo-Ta-Nevame a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Vemianu».

Inscription a été faite au Livre I n° 2248 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 août 1983 sous le n° 4849 chronologique, Mlle De Latre Selom Essi Mawussi, épouse Lawson a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. De-latmessimas».

Inscription a été faite au Livre I n° 2249 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 17 août 1983 sous le n° 4852 chronologique, Monsieur Bakary Abdel-Anziz a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. International Affaires Economiques (I. A. E.)».

Inscription a été faite au Livre I n° 2250 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 17 août 1983 sous le n° 4853 chronologique, Madame Lawani Nusiratu a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Lawani Nusiratu».

Inscription a été faite au Livre I n° 2251 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 août 1983 sous le n° 4856 chronologique, Monsieur Figah

Kossivi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Figah et Fils».

Inscription a été faite au Livre I n° 2252 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 30 août 1983 sous le n° 4861 chronologique, Monsieur Lawson-Avla Messan a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Etablissements Dzidzoe».

Inscription a été faite au Livre I n° 2253 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 2 septembre 1983 sous le n° 4862 chronologique, Monsieur Chamoko Kalamon Seïdou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «ECO A».

Inscription a été faite au Livre I n° 2254 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 6 septembre 1983 sous le n° 4863 chronologique, Monsieur Akakpo Holonou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Transcar Voyages».

Inscription a été faite au Livre I n° 2255 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 7 septembre 1983 sous le n° 4865 chronologique, Monsieur Djibrila Ibrahim a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Etablissement Cham Chris Merchant (W. A.)».

Inscription a été faite au Livre I n° 2256 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 septembre 1983 sous le n° 4866 chronologique, Monsieur Dovi Akuété a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Etablissement Dovi et Fils».

Inscription a été faite au Livre I n° 2257 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 septembre 1983 sous le n° 4868 chronologique, Monsieur Ferry Abdul Magid a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Gold Finger».

Inscription a été faite au Livre I n° 2258 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 septembre 1983 sous le n° 4869 chronologique, Monsieur Ogwo Joseph Chuku a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Joefex International Co».

Inscription a été faite au Livre I n° 2259 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 septembre 1983 sous le n° 4870 chronologique, Monsieur Sokpolie Dzodzi Yawo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Kafui».

Inscription a été faite au Livre I n° 2260 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 septembre 1983 sous le n° 4871 chronologique, Mademoiselle Voumadzi Adzowa a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Voyehowoa».

Inscription a été faite au Livre I n° 2261 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 septembre 1983 sous le n° 4872 chronologique, Mademoiselle Caballe Patricia Simone Jeannette a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : Magasin «FLUO».

Inscription a été faite au Livre I n° 2262 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 19 septembre 1983 sous le n° 4874 chronologique, Madame Gomez Ayélé, née Agbemadon a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Etablissement Mini-Store».

Inscription a été faite au Livre I n° 2263 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 19 septembre 1983 sous le n° 4875 chronologique, Monsieur Dhossa J. Acclombessi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Etablissements Dis-tris-Togo-Agence».

Inscription a été faite au Livre I n° 2264 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 septembre 1983 sous le n° 4876 chronologique, Monsieur Sogore Mamadou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Sogore et Frères».

Inscription a été faite au Livre I n° 2265 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 septembre 1983 sous le n° 4877 chronologique, Madame Essola Eba'ah, épouse Nimon a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Parfumerie Manice».

Inscription a été faite au Livre I n° 2266 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 septembre 1983 sous le n° 4879 chronologique, Madame Ayedehoua Kpadoé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Lampuguine».

Inscription a été faite au Livre I n° 2267 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 26 septembre 1983 sous le n° 4881 chronologique, Monsieur Maisheri Anil Mulji a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Gemini».

Inscription a été faite au Livre I n° 2268 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 septembre 1983 sous le n° 4883 chronologique, Monsieur Arjandas Gurnani a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Shanti».

Inscription a été faite au Livre I n° 2269 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 30 septembre 1983 sous le n° 4886 chronologique, Monsieur Wilson-Bahun N'suga a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Kekedeké».

Inscription a été faite au Livre I n° 2270 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 5 octobre 1983 sous le n° 4888 chronologique, Madame Anani-Aboky, épouse Amegandji Télé Soké a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Etablissement Dodjiko».

Inscription a été faite au Livre I n° 2271 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 7 octobre 1983 sous le n° 4891 chronologique, Monsieur Kalu Osiri John a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Jontex».

Inscription a été faite au Livre I n° 2272 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 10 octobre 1983 sous le n° 4892 chronologique, Monsieur Dovi Zennawoe Tomékpé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Zennawoe».

Inscription a été faite au Livre I n° 2273 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 octobre 1983 sous le n° 4895 chronologique, Monsieur Ezeo-

bioha Charles Izunwa a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Unicoco».

Inscription a été faite au Livre I n° 2274 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 12 octobre 1983 sous le n° 4896 chronologique, Monsieur Eke Ikpo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Nimpex».

Inscription a été faite au Livre I n° 2275 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 12 octobre 1983 sous le n° 4897 chronologique, Monsieur Tchiga-Kodjo Kokou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «LICTO».

Inscription a été faite au Livre I n° 2276 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 12 octobre 1983 sous le n° 4898 chronologique, Monsieur Onwuka Samuel a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Auslandmark International Corp.».

Inscription a été faite au Livre I n° 2277 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 octobre 1983 sous le n° 4899 chronologique, Monsieur Hosou Kodjo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets Vinyo».

Inscription a été faite au Livre I n° 2278 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 octobre 1983 sous le n° 4900 chronologique, Monsieur Akoussan Siwoanou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. AKOF».

Inscription a été faite au Livre I n° 2279 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 17 octobre 1983 sous le n° 4901 chronologique, Mlle Folly Afiwa a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Cordiale».

Inscription a été faite au Livre I n° 2280 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 18 octobre 1983 sous le n° 4902 chronologique, Monsieur Akolly Amé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. JIDATA».

Inscription a été faite au Livre I n° 2281 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 18 octobre 1983 sous le n° 4903 chronologique, Monsieur Efoe Mawuena a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «COTOTEC (Comptoir Togolais de Technique)».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2282 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 26 octobre 1983 sous le n° 4905 chronologique, Mme Agbobl Afiavi Zimbiatou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. VITYSS».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2283 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 27 octobre 1983 sous le n° 4906 chronologique, Monsieur Durchbach Adem Elikplim a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Durchbach International Company».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2284 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 27 octobre 1983 sous le n° 4907 chronologique, Monsieur Nsougnon Koffi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «A.R.C. (Agence de Représentation Commerciale)».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2285 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 octobre 1983 sous le n° 4909 chronologique, Monsieur Semalo Kokou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Semalo».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2286 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 octobre 1983 sous le n° 4910 chronologique, Monsieur Amah Tonégbé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. WALDE».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2287 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 31 octobre 1983 sous le n° 4911 chronologique, Madame Massan N'Gonou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. N'Gonou».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2288 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 2 novembre 1983 sous le n° 4912 chronologique, Mlle Lawson Latré Kayi Adjémida a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Etablissement Cogeto et Fils».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2289 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 2 novembre 1983 sous le n° 4915 chronologique, Monsieur Eke Chima John a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Paternoster».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2290 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 3 novembre 1983 sous le n° 4916 chronologique, Monsieur Assani Abdou Lâtifou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Aux Ondes Sonores».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2291 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 7 novembre 1983 sous le n° 4919 chronologique, Monsieur Bahun-Wilson Lolo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. L. Bahun-Wilson».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2292 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 7 novembre 1983 sous le n° 4920 chronologique, Monsieur Sossoe Amenyeapé Kwame a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Sossoe-Electronic».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2293 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 7 novembre 1983 sous le n° 4921 chronologique, Madame Sokpolie Mana, née Agbokou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Mana Bella».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2294 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 7 novembre 1983 sous le n° 4922 chronologique, Monsieur Jacintho Madina a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. La Nationale de Distribution — E.N.D.».

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2295 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 9 novembre 1983 sous le n° 4924 chronologique, Monsieur

Eke Okorie Chukwu a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Chuk's International».

Inscription a été faite au Livre I n° 2296 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 9 novembre 1983 sous le n° 4927 chronologique, Madame Acakpo-Addra Adjouavi Hombatodé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Aux Bonnes Odeurs».

Inscription a été faite au Livre I n° 2297 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 9 novembre 1983 sous le n° 4928 chronologique, Monsieur Djramedo Daté Missiaménu a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Fleurs des Tropiques».

Inscription a été faite au Livre I n° 2298 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 9 novembre 1983 sous le n° 4929 chronologique, Monsieur Boukari Saliou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Ybo-Dama».

Inscription a été faite au Livre I n° 2299 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 9 novembre 1983 sous le n° 4930 chronologique, Monsieur Khatwani Murli a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Sonia».

Inscription a été faite au Livre I n° 2300 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 novembre 1983 sous le n° 4931 chronologique, Monsieur Ayeva Tchadjobo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Carimex».

Inscription a été faite au Livre I n° 2301 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 novembre 1983 sous le n° 4932 chronologique, Monsieur Dickson Otaka Okum a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Otakiti W. A. Associates INC».

Inscription a été faite au Livre I n° 2302 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 novembre 1983 sous le n° 4933 chronologique, Madame

Kambia Tatcho a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. LIDAO».

Inscription a été faite au Livre I n° 2303 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 novembre 1983 sous le n° 4934 chronologique, Monsieur Lawson Abbozonli Latévi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Industrie Togolaise de Savon et Détergent (ITOSAV)».

Inscription a été faite au Livre I n° 2304 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 15 novembre 1983 sous le n° 4935 chronologique, Monsieur Assimewlui Komlan Afantsawo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Imprimerie du Nord».

Inscription a été faite au Livre I n° 2305 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 15 novembre 1983 sous le n° 4936 chronologique, Monsieur Vaswani Ashok Shambhomal a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Tolaram's».

Inscription a été faite au Livre I n° 2306 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 15 novembre 1983 sous le n° 4937 chronologique, Monsieur Freitas Kodjo Evinyoè a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «CAVAFF».

Inscription a été faite au Livre I n° 2307 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 novembre 1983 sous le n° 4938 chronologique, Monsieur Obidiegwu Charles Chukwudi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Green Field Biz Enterprise».

Inscription a été faite au Livre I n° 2308 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 17 novembre 1983 sous le n° 4939 chronologique, Monsieur Agbodan Afandina a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Houekede et Fils».

Inscription a été faite au Livre I n° 2309 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 17 novembre 1983 sous le n° 4910 chronologique, Monsieur Coulibaly Bassirou a requis son immatriculation au registre

de commerce sous l'enseigne : «Ets. Coulibaly et Frères».

Inscription a été faite au Livre I n° 2310 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 18 novembre 1983 sous le n° 4911 chronologique, Madame Lawson K. Djodjinam a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Koko».

Inscription a été faite au Livre I n° 2311 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 18 novembre 1983 sous le n° 4913 chronologique, Monsieur Ukiwo Ogbonnaya a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Lekwams Inter-Mercantile Associates».

Inscription a été faite au Livre I n° 2312 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 novembre 1983 sous le n° 4915 chronologique, Monsieur Gbokpa Komlan Akakpo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «COTTRANS (Comptoir Togolais de Transit)».

Inscription a été faite au Livre I n° 2313 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 25 novembre 1983 sous le n° 4919 chronologique, Monsieur Abbey Maté a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Au Grand Bazar».

Inscription a été faite au Livre I n° 2314 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 novembre 1983 sous le n° 4921 chronologique, Monsieur Kalu Onwuka Ananso a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Anasco International Company».

Inscription a été faite au Livre I n° 2315 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 29 novembre 1983 sous le n° 4922 chronologique, Monsieur Aly Wadaye Adam a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Etablissement Lapas».

Inscription a été faite au Livre I n° 2316 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 29 novembre 1983 sous le n° 4923 chronologique, Monsieur

Chahine Georges Elias a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. G. E. C.».

Inscription a été faite au Livre I n° 2317 analytique.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 30 novembre 1983 sous le n° 4924 chronologique, Monsieur Diawara Bakary a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : «Ets. Diawara et Fils».

Inscription a été faite au Livre I n° 2318 analytique.

Pour insertion et avis

Le Greffier-en-Chef

B. BAWA

Inscriptions modificatives

Par déclaration déposée au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 27 septembre 1983 sous le n° 4882 chronologique, Monsieur Kalife Salim Nadim Michel a, par voie de Filiation, requis l'inscription modificative de l'objet de commerce de l'Etablissement «Kalife» qui devient : Import Export ; l'ancienne raison de commerce devient désormais «Le Petit Prince».

Mention a été faite au Livre I n° 16 analytique.

Par déclaration déposée au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 4 août 1983 sous le n° 4842 chronologique, Monsieur Daoudou Amadou a requis l'inscription modificative de l'objet de commerce de son Etablissement qui devient : Commerce Général - Import Export Genie Civil T. P. Bâtiments Topographie Bureau d'Etudes - Hydraulique.

Mention a été faite au Livre I n° 2235 analytique.

Par déclaration déposée au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 septembre 1983 sous le n° 4885 chronologique, Monsieur E. D. Sossah a requis l'inscription modificative de la raison de commerce de son Etablissement qui devient : Union Togolaise d'Entreprise de Construction (U. T. E. C.).

Mention a été faite au Livre I n° 1128 analytique.

Par déclaration déposée au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 mars 1983 sous le n° 4741 chronologique, Monsieur Fiawoo Yawo a requis l'inscription modificative de l'objet de commerce de son Etablissement qui devient désormais : Auto-Ecole, Location de Voiture — Transports — Commerce Général — Import Export.

Mention a été faite au Livre I n° 1502 analytique.

Par déclaration déposée au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 24 février 1983 sous le n° 4733 chronologique, Monsieur Agbo-

kou Kokou a requis l'inscription modificative de la raison de commerce de son Etablissement qui devient : «Ets. Agbokou».

Le siège dudit Etablissement anciennement fixé, 2, Rue Immeuble Johnson a été transféré au Marché de Bè.

Mention a été faite au Livre 1 n° 1645 analytique.

Par déclaration déposée au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 mai 1983 sous le n° 4789 chronologique, Mlle Ogbone Ama a requis l'inscription modificative de la raison de commerce de son Etablissement qui devient désormais : «Ets. Oma Madje».

Mention a été faite au Livre 1 n° 2211 analytique.

Par déclaration déposée au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 10 mai 1983 sous le n° 4788 chronologique, Monsieur Bindu Muminini a requis l'inscription modificative de la raison de commerce de son Etablissement qui devient désormais : «Ets. Pabu Trading Cie».

Mention a été faite au Livre 1 n° 2192 analytique.

Par déclaration déposée au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 15 avril 1983 sous le n° 4767 chronologique, Monsieur Kagnaguine Tindano Sankarédja a requis l'inscription modificative de l'objet de commerce de son Etablissement qui devient désormais : Import Export — Commerce Général — Réparation de Véhicules — Transport et Transit.

Mention a été faite au Livre 1 n° 2090 analytique.

Par déclaration déposée au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 18 février 1983 sous le n° 4732 chronologique, Le Conseil d'Administration de la Société Mobil Oil Togo a nommé Monsieur Tete Tévi-Bénissan, Administrateur Directeur de ladite Société à compter du 21 décembre 1982 en remplacement de M. Ayitevi J. Gaba démissionnaire.

Mention a été faite au Livre 3 n° 560 analytique.

Pour insertion et avis

Le Greffier-en-Chef

B. BAWA

RADIATION

Par déclaration déposée au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 7 octobre 1983 sous le n° 4890 chronologique, Monsieur Noutevi Comlan Jonas a requis la radiation de son Etablissement :

Librairie Universitaire et Technique (LUT) du Registre de Commerce-Togo.

Mention a été faite au Livre 1 n° 1852 analytique.

Pour insertion et avis

Le Greffier-en-Chef

B. BAWA

BALTEX - BILAN AU 30 SEPTEMBRE 1983

ACTIF	Millions de F. cfa
Caisse, Banque centrale	<u>872.0</u>
Banques et correspondants bancaires	<u>1234.9</u>
Autres institutions financières	
Gouvernements et institutions internationales non financières	<u>14.1</u>
Autres agents économiques (crédits)	<u>2942.9</u>
. Portefeuille d'effets commerciaux ..	313.3
. Autres crédits à court terme	1890.9
. Autres crédits (a)	738.7
Autres comptes	<u>946.8</u>
. Titres et participations	
. Immobilisations	115.9
. Autres	830.9
Résultats	
. Pertes des exercices antérieurs	
. Résultats de l'exercice	
TOTAL	<u>6010.7</u>

(a) : y compris crédits en souffrance.

PASSIF	Millions de F. cfa		
Banque centrale		Provisions pour pertes et charges	
Banques et correspondants bancaires	16,4	Fonds de garantie et autres fonds affectés	14,1
Autres institutions financières		Réserves	141,9
Gouvernements et institutions internationales non financières	1140,8	Dotations et capital	1600,0
Autres agents économiques (dépôts, bons de caisse, emprunts)	1868,3	Report à nouveau	
Comptes disponibles par chèques ou virements	822,3	Résultats	154,0
Dépôts à terme et bons de caisse jusqu'à 2 ans	614,2	Résultats de l'exercice	154,0
Dépôts à terme et bons de caisse de plus de 2 ans à 10 ans		Bénéfices à distribuer	
Comptes à régime spécial	72,8		
Emprunts obligatoires et autres emprunts		TOTAL	6010,7
Autres sommes dues à la clientèle	359,0		
Autres comptes	1075,2	HORS BILAN	
Fonds permanents et provisions	1756,0	Crédits confirmés Part non utilisée	1496,6
Provisions ayant un caractère de réserves		Engagements sous forme d'acceptations, d'avals, de cautions ou d'autres garanties	483,2
		Part des crédits bénéficiant de cautions, avals ou autres garanties	44,9

**BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**

Agence de Lomé

LISTE DES BANQUES AGREES AU TOGO
(Mise à jour du 31 décembre 1983)

DENOMINATION	SIGLE	NUMERO D'INSCRIPTION
Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale Togo	B.I.A.O Togo	B 1
Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie	B.T.C.I.	B 2
Union Togolaise de Banque	U.T.B.	B 3
Banque Commerciale du Ghana	B.C.G.	B 4
Banque Arabe Libyenne Togolaise du Commerce Extérieur	BALTEX	B 5
Caisse Nationale de Crédit Agricole	C.N.C.A.	B 6
Banque Togolaise de Développement	B.T.D.	B 7
Société Nationale d'Investissement et Fonds Annexes	S.N.I.	B 8
Bank of Credit and Commerce International (OVERSEAS) LTD	B.C.C.I.	B 9
Banque Libano - Togolaise	B.L.T.	B 10

Le Directeur National,

K. KLOUSSEH

**BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**

Agence de Lomé

LISTE DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS AGREES AU TOGO

(Mise à jour du 31 décembre 1983)

<i>DENOMINATION</i>	<i>SIGLE</i>	<i>NUMERO D'INSCRIPTION</i>
Société Togolaise de Crédit Automobile	STOCA	EF 1
Taw International Leasing - Togo	TAW	EF 2
Caisse d'Epargne du Togo	CET	EF 3

*Le Directeur National,***K. KLOUSSEH**